

Compte rendu de séance

Séance du 18 Février 2021

L'an 2021 et le 18 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de DENIAU Joël, Maire

Présents : M. DENIAU Joël, Maire, Mmes : ANTONELLO Angély, HENTZIEN Emilie et VANDEVILLE Christèle, MM : DEVOS Dominique, LEPOITTEVIN Yann, SENECHAUD Lucien

Excusés : Mme BANNIER Sandra et MM LOISEAU Gérard et SOBALAK Stéphane

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 7

Date de la convocation : 9 Février 2021

Date d'affichage : 09/02/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le : 19/02/2021

et publication ou notification du : 19/02/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme ANTONELLO Angély

SOMMAIRE

Approbation du compte-rendu de la séance du 19 janvier 2021
Approbation du Compte de gestion 2020 – Budget communal
Approbation du Compte Administratif 2020 – Budget communal
Affectation des résultats 2020 – Budget communal
Approbation du Compte de gestion 2020 – Budget assainissement
Approbation du Compte Administratif 2020 – Budget assainissement

Questions diverses :

Point sur les diverses commissions

Date prochain conseil municipal

Monsieur le Maire met aux voix le compte-rendu de la réunion du 19 janvier 2021.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du 19 janvier 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le compte-rendu du conseil municipal de la séance du 19 janvier 2021, tel qu'il est transcrit.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Délibération 2021-002 : Approbation du compte de gestion 2020 - Budget communal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le compte de gestion 2020 du budget communal établi par Monsieur Stéphane CLEMOT, trésorier principal.

Après avoir examiné les résultats de l'exercice 2020, les membres présents du Conseil Municipal,

- **APPROUVENT** le compte de gestion 2020, compte tenu des opérations et des résultats conformes au compte administratif 2020 du budget de la commune.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Délibération 2021-003 : Approbation du compte administratif 2020 - Budget communal

Le Conseil Municipal délibère et désigne M SENECHAUD Lucien, comme président de séance pour le vote du compte administratif 2020 du budget communal.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M SENECHAUD Lucien, (Monsieur le Maire ne participe pas au vote et est sorti de la salle) délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur DENIAU Joël, Maire, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses :	39 431,25 €
Recettes :	119 697,62 €
Soit un excédent d'investissement de	80 266,37 €
Reste à réaliser dépenses :	24 368,84 €
Reste à réaliser recettes :	0 €

Section de fonctionnement :

Dépenses :	349 828,27 €
Recettes :	362 012,70 €
Soit un excédent de fonctionnement de	12 184,43 €

D'où un solde de clôture de :

En section d'investissement :	12 067,08 €
En section de fonctionnement :	291 604,95 €

Après présentation et discussions, le Conseil Municipal, sous la présidence de M SENECHAUD Lucien :

- **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

Délibération 2021-004 : Affectation des résultats 2020 - Budget communal

Vu le compte de gestion de l'année 2020 du budget communal,
Vu le compte administratif l'année 2020 conforme au compte de gestion,

Les membres du conseil, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice, constatant que le compte administratif 2020 du budget communal fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	291 604,95 €
- un excédent d'investissement de	12 067,08 €
- un reste à réaliser en dépenses d'investissement de	24 368,84 €
- un reste à réaliser en recettes d'investissement de	0 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement comme suit :

A titre obligatoire

Affectation au compte 1068 pour couvrir les besoins d'autofinancement à la section d'investissement	12 301,76 €
Affectation totale au 1068	12 301,76 €

Solde disponible

Affectation en recettes de fonctionnement (R 002)	279 303,19 €
Affectation en dépenses d'investissement (D 001)	12 067,08 €

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Délibération 2021-005 : Approbation du compte de gestion 2020 - Budget assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le compte de gestion 2020 du budget assainissement établi par Monsieur Stéphane CLEMOT, trésorier principal.

Après avoir examiné les résultats de l'exercice 2020, les membres présents du Conseil Municipal,

- APPROUVENT le compte de gestion 2020, compte tenu des opérations et des résultats conformes au compte administratif 2020 du budget assainissement.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstention : 0)

Délibération 2021-006 : Approbation du Compte administratif 2020 - Budget assainissement

Le Conseil Municipal délibère et désigne M SENECHAUD Lucien, comme président de séance pour le vote du compte administratif 2020 du budget assainissement.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M SENECHAUD Lucien, (Monsieur le Maire ne participe pas au vote et est sorti de la salle) délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur DENIAU Joël, Maire, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'investissement :

Dépenses :	4 890,83 €
Recettes :	6 685,01 €
Soit un excédent d'investissement de	1 794,18 €

Section d'exploitation :

Dépenses :	14 568,43 €
Recettes :	33 287,73 €
Soit un excédent de	18 719,30 €

D'où un solde de clôture de :

En section d'investissement :	27 443,70 €
En section d'exploitation :	103 975,14 €

Après présentation et discussions, le Conseil Municipal, sous la présidence de M SENECHAUD Lucien :

- **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et au crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstention : 0)

Questions diverses :

Point sur les diverses commissions

Date prochain conseil municipal : 18 mars 2021

Séance levée à 20 h 45